

Rappelons que l'Eure et Loir représente déjà 48 % de la capacité installée dans la Région Centre Val de Loir, alors que le département est le plus petit des départements de la région.

De plus, il n'a pas été tenu compte dans la proposition de cartographie des EnR d'Eure et Loir d'une des propositions des participants consistant à ménager des couloirs sans éoliennes permettant de circuler sur des zones protégées pour aller d'un département à l'autre. Nous pensons qu'il s'agit d'un manquement important du dispositif préfectoral. Il conviendrait qu'un tel schéma de cohérence paysagère soit défini avant de prendre toute décision d'implantation supplémentaire d'éolienne.

Enfin, et surtout, les éoliennes ne sont pas utiles en termes de transition énergétique. Intermittentes; soit elles parasitent la production nucléaire existante, soit elles doivent être complétées lors de l'intermittence ou insuffisance de production (de 22 % à % maximum) par des centrales à gaz. Aussi n'est-il pas admissible d'installer des machines prétendument pour décarboner alors qu'elles accroissent, par leur production indirecte, les émissions de gaz à effet de serre.

Rien ne justifie en fait l'implantation d'éoliennes, ici ou ailleurs. La vraie raison est financière. Je joins à titre d'information une fiche produite par le Cercle d'Etude des Réalités Ecologiques et Mix Energétique (CEREME) qui renseigne sur l'importance des fonds issus de ces machines. Ce n'est donc pas aux riverains d'en subir les nuisances.

Association Perche Nature et Environnement